

Hauts de France

# Débats sur l'avenir de la multiplication

Camille Lefranc. Avec l'aimable autorisation de l'Action Agricole Picarde

Agriculteurs multiplicateurs de semences et établissements semenciers étaient réunis fin novembre à Amiens, pour l'assemblée générale de l'union régionale. L'occasion d'échanger sur l'avenir de ces productions dans la région.

« La production de semences est une activité qui permet à l'agriculteur de diversifier sa production avec un intérêt agronomique et économique pour son exploitation. Elle représente, d'ailleurs, une filière importante dans notre région, structurée, créatrice de valeur ajoutée, génératrice d'emplois, et qui participe à l'aménagement du territoire », introduit Olivier Petit, le président de la FNAMS Nord-Picardie, lors de l'assemblée générale.

La région des Hauts-de-France dédie en effet près de 2% de sa surface agricole utile à cette production. Ainsi, la région se positionne dans le top 5 des régions productrices de semences en France, après la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et le Centre-Val de Loire.

En 2018, plus de 39 000 ha ont été consacrés à la production de semences dans les Hauts-de-France, cultivés par 1 523 producteurs. La moitié était destinée à la production de semences de céréales et un quart aux plants de pommes de terre. Ensuite, 8% de la surface est dédiée aux semences de graminées et de légumineuses fourragères. Le reste est consacré aux semences de légumes secs, lin, chanvre, plants potagers et protéagineux.

### Une activité tournée vers les semences fourragères

« Une production plus ou moins stable au fil des années, même si, avec le temps on observe un déclin, dans la région, des surfaces de



Le Pôle technique des Hauts-de-France complète le dispositif des stations d'expérimentation la FNAMS. Ici, la visite d'un essai désherbage sur vesce porte-graine.

semences de céréales et, à l'inverse, une augmentation des surfaces de semences de graminées et de légumineuses », souligne le président.

En effet, la région des Hauts-de-France se place, aujourd'hui, en deuxième position en tant que productrice de semences de ray-grass anglais, en réalisant 35% de la production française. D'ailleurs, trois quarts des surfaces se situent dans le département de la Somme.

Autres productions importantes localement : la vesce et les trèfles, avec 18% des semences françaises de vesce et 12% des semences françaises de trèfle violet et incarnat.

« L'activité de la fédération se concentre essentiellement autour de ces productions », indique encore le président. En effet, depuis plusieurs années est mis en œuvre un pôle technique semences des Hauts-de-France. Il réalise des essais liés à la production de semences fourragères. Ainsi, cette année, le pôle technique réalise différents essais de désherbage sur la production de semences de ray-grass ou de fétuque élevée, mais aussi des essais d'implantation sous blé.

### Quel avenir ?

Dans un contexte de réduction des substances actives – moins 26% en dix ans - de la baisse des modes d'actions et des solutions, « nous devons nous interroger sur l'avenir de la production de semences des fourragères », a souligné Charlène Buridant, ingénieure régionale à la FNAMS.

Pour Jean-Albert Fougereux, directeur technique de la FNAMS, « à moyen terme, il faudra considérer la chimie que comme solution de rattrapage. Avant cela, différents leviers sont à activer. Et notamment des leviers agronomiques : en travaillant sur la rotation des cultures, le travail du sol, les implantations sous couvert, le désherbage mécanique, etc. » A plus long terme, « la profession et les chercheurs doivent travailler et développer les produits de biocontrôle, des outils effecteurs de haute précision et mettre en place des systèmes experts d'aide à la décision », ajoute-t-il.

Des solutions alternatives auxquels réfléchissent déjà un petit groupe d'agriculteurs dans la région ; lequel déposera un dossier pour une reconnaissance en

tant que GIEE au cours du premier trimestre 2020 (lire *Bulletin Semences* n°269).

### Un nouveau nom

Après avoir rebaptisé son « pôle technique Semences fourragères des Hauts-de-France » l'an dernier, la fédération a proposé de modifier son nom. Proposition adoptée à l'unanimité : elle devient la Fédération des multiplicateurs de semences des Hauts-de-France. ■



Les animations du Pôle technique des Hauts-de-France sont autant d'occasions de formation sur le terrain. Ici, une intervention sur l'andainage, avec Christian Etourneau, ingénieur FNAMS spécialiste de la récolte.

Charlène Burdiant / FNAMS



Lors de l'assemblée générale, la fédération régionale a adopté son nouveau nom : la Fédération des multiplicateurs de semences des Hauts-de-France.

Charlène Burdiant / FNAMS

## Demande de plafonnement de votre cotisation FNAMS sur la récolte 2019

Vous savez que la cotisation volontaire sur votre récolte 2019 entraîne votre adhésion à la FNAMS pour l'année 2020.

**Cette cotisation fait l'objet d'un plafonnement. Quelle que soit la surface totale de vos multiplications, elle est plafonnée à 700 €.**

Nous ne pouvons pas appliquer automatiquement ce plafonnement, un même multiplicateur pouvant avoir simultanément plusieurs contrats pour plusieurs espèces, avec un ou plusieurs établissements.

La FNAMS vous reverse donc directement l'excédent de cotisation si vous justifiez d'un paiement supérieur à 700 €.

Pour en faire la demande, il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de l'adresser à la FNAMS, 74 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris.

Pour la bonne tenue de notre comptabilité, nous vous remercions de joindre à votre

demande, pour chaque espèce multipliée, la copie des bordereaux faisant apparaître la retenue de la cotisation FNAMS.

*Rappelons que la réglementation sur la presse nous interdit d'inclure le montant de l'abonnement à Bulletin Semences dans la cotisation. C'est pourquoi les abonnements sont séparés et individuels.*

Nom et prénom.....  
 Adresse.....  
 Code postal..... Commune.....

### ■ Semences potagères

Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) :	€
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) :	€
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) :	€

### ■ Autres espèces

Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) :	€
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) :	€
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) :	€

### Rappel des taux sur la récolte 2019

- (1) 0,8 % de la valeur pour les potagères et florales  
 (2) 8,45 €/ha pour les fourragères  
 0,7 % du chiffre d'affaires pour les betteraves  
 3,20 €/ha pour les céréales et les protéagineux

Total des cotisations FNAMS payées (hors TVA)	:	€
<b>Plafond de la cotisation pour la récolte 2019</b>	:	<b>- 700,00 €</b>
<b>SOMME À REVERSER</b>	:	<b>€</b>

Certifié exact

A ..... le .....

Signature